



Inscription, dépôt et défense du mémoire de master

1

Choisir un thème et un directeur

Démarches à effectuer en 1^{ère} année



2

Remplir le formulaire d'inscription au mémoire

A rendre au conseiller aux études au plus tard 6 mois avant la défense



3

S'inscrire à la défense du mémoire

Cliquer sur l'onglet « Inscription en ligne à une défense de mémoire »
<http://www.unil.ch/inscriptions>



4

Déposer le mémoire

Au plus tard 3 semaines avant la défense



5

Défendre le mémoire

Devant le directeur et un expert



Inscription, dépôt et défense du mémoire de master

1 Pour la psychologie, des informations vous sont données par le conseiller aux études lors de la séance d'accueil.

Pour sciences sociales, science politique et sciences du sport, choisissez une thématique et proposez-la à un enseignant.

2 Dès que vous vous êtes entendu avec un enseignant quant au sujet de votre mémoire, vous devez remplir le formulaire d'inscription au mémoire https://www.unil.ch/ssp/files/live/sites/ssp/files/shared/memoires/Inscr_memoire_soc_meop.pdf et le remettre au secrétariat des étudiants, à l'attention de votre conseiller aux études.

✎ Le formulaire doit être remis au plus tard 6 mois avant la défense du mémoire.

3 Lorsque vous savez pour quelle session vous allez défendre votre mémoire, vous devez procéder à l'inscription à la défense du mémoire en cliquant sur l'onglet «**Inscription en ligne à une défense de mémoire**» <http://www.unil.ch/inscriptions>

✎ L'accès à l'inscription en ligne n'est possible que pendant les délais d'inscription fixés par le Décanat

Inscription en ligne à une défense de mémoire

Une page d'authentification s'ouvre. Tapez votre **nom d'utilisateur** et votre **mot de passe** (les mêmes que ceux que vous utilisez pour le webmail). Cliquez sur l'onglet «**Se connecter**».

Sur la page d'inscription en ligne, cliquez sur le bandeau bordeaux «**Inscription aux mémoires**».

Maîtrise universitaire en science politique (2007 ->)

Inscription aux mémoires

Remplissez les champs nécessaires pour votre inscription, à savoir, le titre provisoire du mémoire et sa traduction anglaise, la session, la date et l'heure prévues pour la présentation, le directeur et l'expert.

* Titre	<input type="text"/>
Version anglaise	<input type="text"/>
* Session	<input checked="" type="radio"/> Automne
* Modalité	<input checked="" type="radio"/> Mémoire
Si vous connaissez déjà votre horaire, veuillez remplir les champs ci-après.	
Date de présentation	<input type="text"/> (Format JJ.MM.AAAA)
Heure	<input type="text"/> : <input type="text"/>
Directeur	<input type="text"/>
Expert interne	<input type="text"/>
Expert externe	<input type="text"/>
Co-lecteur	(Uniquement pour les étudiants de 3ème cycle psychologie)
Remarque	<input type="text"/>
Demande de grade	<input type="checkbox"/>
En cas de problèmes pour la saisie des données, ou d'adresse vue comme erronée pour les experts, veuillez adresser un mail au secrétariat des étudiants indiquant les noms, prénoms et adresse de l'expert ou du co-lecteur.	
<input type="button" value="Enregistrer"/>	

Une fois toutes les données entrées, cliquez sur enregistrer. Un message de confirmation apparaît. Cliquez sur «Email de confirmation suivi de logout». Cette action vous déconnectera de la page d'inscription aux mémoires et vous enverra un mail de confirmation que vous devrez produire en cas de problème.

4 Au plus tard 3 semaines (21 jours) avant la défense de votre mémoire, vous devez adresser un exemplaire de votre mémoire définitif à votre directeur et un exemplaire à votre expert. Vous devez également déposer une version informatique de votre mémoire sur l'espace moodle prévu. et l'«**Avis de défense**» signé https://www.unil.ch/ssp/files/live/sites/ssp/files/shared/memoires/Avis_defense_2018_VF.pdf à l'Institut. Vous devez effectuer toutes ces démarches pour que le dépôt de votre mémoire soit accepté.

5 Défendez votre mémoire devant votre directeur et un expert. La défense peut se dérouler en tout temps, jusqu'au dernier matin de la session d'exams. La note obtenue pour le mémoire vous sera communiquée lors de la publication des résultats de la session et figurera sur votre PV de notes, accessible dans votre MyUNIL. Aucune attestation de réussite n'est établie avant la publication des résultats.



- ▶ Veuillez vous référer à la procédure du Décanat relatives au mémoire.
- ▶ Le règlement d'études du cursus peut prévoir un rapporteur, un répondant ou un co-directeur en sus du directeur et de l'expert.
- ▶ La défense du mémoire doit être inscrite en première tentative au plus tard à l'avant-dernière session dont l'étudiant dispose réglementairement. Pour un délai d'études à la fin du semestre de printemps: l'étudiant doit défendre son mémoire en première tentative pour la session d'été (juin), de sorte à disposer de la session d'automne (août) afin de présenter une seconde tentative si nécessaire. Pour un délai d'études à la fin du semestre d'automne: l'étudiant doit défendre son mémoire en première tentative pour la session d'automne (août) précédente, de sorte à disposer de la session d'hiver (janvier) afin de présenter une seconde tentative si nécessaire.